



UN FLEAU, CACHE

En Asie du Sud-Est, les réfugiés
et les personnes déplacées
sont victimes de trafiquants
d'êtres humains, dont les crimes
ne sont généralement pas dénoncés

Mely Caballero-Anthony

Les menaces pour la sécurité ne concernent plus seulement les affrontements militaires, les conflits territoriaux et la prolifération nucléaire. Elles découlent également de dangers non militaires tels que les changements climatiques, les catastrophes naturelles, les maladies infectieuses et la criminalité transnationale. Parmi ces menaces non traditionnelles, la traite des êtres humains est très répandue, en particulier en Asie du Sud-Est, où les catastrophes naturelles et les conflits militaires entraînent le déplacement de personnes et de réfugiés, qui sont particulièrement exposés à ce crime haineux.

En Asie du Sud-Est et ailleurs, les menaces non traditionnelles pour la sécurité présentent deux caractéristiques déterminantes : leur transnationalité et leur complexité. Le fléau de la traite des êtres humains, parfois appelé « esclavage moderne », touche quelque 40 millions d'hommes, de femmes et d'enfants pris au piège d'horribles contraintes de travail forcé, d'exploitation sexuelle et de mariage forcé (OIT et Walk Free Foundation, 2017). Selon certaines estimations, la traite des êtres humains est aujourd'hui l'un des crimes organisés les plus lucratifs au monde, représentant plus de 150 milliards de dollars par an. Les deux tiers des victimes, soit 25 millions de personnes, se trouvent dans la région Asie de l'Est et Pacifique, selon l'indice mondial de l'esclavage de 2016 établi par la Walk Free Foundation.

Ces chiffres choquants ne sont que des estimations, car il est difficile d'obtenir des données exactes, surtout parce que la traite des êtres humains est insuffisamment déclarée, détectée et poursuivie en justice. Il s'agit en grande partie d'un crime caché, car les victimes hésitent à demander de l'aide par crainte d'intimidation et de représailles. Les victimes, et non les auteurs des crimes, sont souvent celles qui subissent des abus physiques et des poursuites pour migration illégale.

Principales destinations

Dans la région Asie de l'Est et Pacifique, les tendances alarmantes de la traite des êtres humains font ressortir l'urgence de confronter cette menace. Selon le Rapport mondial de 2016 sur la traite des personnes, publié par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), plus de 85 % des victimes sont originaires de la région. La Chine, le Japon, la Malaisie et la Thaïlande sont des destinations pour les pays voisins. En Asie du Sud-Est, la Thaïlande est la première destination des victimes de la traite en provenance du Cambodge,

de la République démocratique populaire lao et du Myanmar, selon l'indice mondial de l'esclavage de 2016 de la Walk Free Foundation. La Malaisie est une destination pour les victimes d'Indonésie, des Philippines et du Viet Nam. Selon le rapport de l'ONUDD, 51 % des victimes en Asie de l'Est sont des femmes, et les enfants représentent près d'un tiers des victimes.

De 2012 à 2014, plus de 60 % des 7.800 victimes identifiées ont été exploitées à des fins sexuelles. Les femmes sont également victimes de la servitude domestique et d'autres formes de travail forcé. Dans de nombreux cas, les femmes et les enfants sont issus de communautés pauvres et éloignées. Les mariages forcés de jeunes femmes et filles sont monnaie courante dans la région du Mékong au Cambodge, en Chine, au Myanmar et au Viet Nam.

L'augmentation de la traite des enfants dans la région est liée à l'expansion alarmante de la pornographie infantile en ligne, y compris la diffusion en continu d'abus sexuels d'enfants. Selon les estimations, cette entreprise lucrative engendre entre 3 et 20 milliards de dollars de bénéfices par an. Des pays comme le Cambodge et la Thaïlande sont considérés comme d'importants fournisseurs de matériel pornographique.

Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de nombreuses victimes de l'Asie du Sud-Est émigrent à la recherche d'un emploi rémunéré, mais finissent par être forcées de travailler dans les pêcheries, l'agriculture, la construction et les services domestiques. La plupart sont des hommes qui n'arrivent pas à rembourser les frais exorbitants exigés par des courtiers et recruteurs non autorisés, et deviennent ainsi victimes de la servitude pour dettes et d'autres formes d'exploitation, selon le rapport de 2018 du Département d'État américain sur la traite des personnes. La région Asie et Pacifique est la plus lucrative du monde en ce qui concerne le travail forcé (voir graphique). Le travail forcé dans les pêcheries du Cambodge, d'Indonésie et de Thaïlande est de notoriété publique ; les victimes sont trop peu ou pas du tout rémunérées pour une journée de travail qui dure parfois 20 heures.

Conflits, catastrophes

Les trafiquants choisissent également leurs victimes parmi les très nombreuses personnes déplacées par les conflits armés et les catastrophes naturelles, qui sont particulièrement vulnérables pendant leurs tentatives désespérées de trouver sécurité et protection. Les typhons et autres catastrophes naturelles deviennent plus intenses et plus fréquents en Asie du Sud-Est à cause des changements climatiques ;

ils viennent s'ajouter au nombre affligeant de victimes potentielles, y compris les enfants orphelins ou séparés de leur famille. Selon le rapport 2018 de l'OIM sur l'état de la migration dans le monde, 227,6 millions de personnes ont été déplacées depuis 2008.

Après le typhon Haiyan, l'une des tempêtes tropicales les plus violentes jamais enregistrées qui a frappé les Philippines en 2013, les survivants auraient été forcés de travailler comme domestiques, mendiants, prostituées et journaliers. Des migrants accablés par la sécheresse ont été introduits clandestinement du Cambodge en Thaïlande (Calma, 2017 ; Tesfay, 2015). Ces migrants ont tendance à emprunter des itinéraires illicites et dangereux, devenant ainsi des proies faciles pour les réseaux criminels. Pourtant, bien qu'il soit de plus en plus évident que les changements climatiques entraînent un plus grand nombre de migrations forcées, le lien avec la traite des êtres humains reste relativement inexploré. L'OIM note que dans les discussions à l'échelle mondiale ou dans les politiques au niveau national, les changements climatiques et les catastrophes naturelles sont rarement considérés comme des facteurs contribuant à la traite des êtres humains.

Les conflits au Myanmar et dans le sud des Philippines sont une autre source importante de réfugiés vulnérables, selon le rapport de 2017 du Département d'État américain sur la traite des personnes. Plus de 5.000 Rohingya du Myanmar sont victimes de la traite ou introduits clandestinement

dans diverses régions du Bangladesh, secourus par la police et ramenés dans des camps de réfugiés. Les trafiquants se seraient également attaqués aux minorités ethniques touchées par les conflits internes au Myanmar. Les femmes Karen, Shan, Akha et Lahu du pays sont victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle en Thaïlande, tandis que les femmes Kachin sont vendues comme épouses en Chine. Les conflits armés rendent les enfants encore plus vulnérables. Selon les Nations Unies, des groupes armés aux Philippines, dont des rebelles Moro et des communistes, recrutent des enfants, parfois de force, pour les enrôler à des fins guerrières et dans d'autres buts.

Protocoles internationaux

Que fait-on pour lutter contre la traite des êtres humains ? Deux accords internationaux considèrent la traite des êtres humains comme un crime transnational : la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, également connu sous le nom de Protocole de Palerme. Ce protocole divise l'infraction en trois composantes : l'acte de recrutement, de transport, de transfert, d'hébergement et d'accueil des personnes ; les moyens (l'usage de la force et d'autres formes de coercition, comme l'enlèvement et la tromperie) ; et le but (la prostitution, le travail forcé, l'esclavage et le prélèvement d'organes).

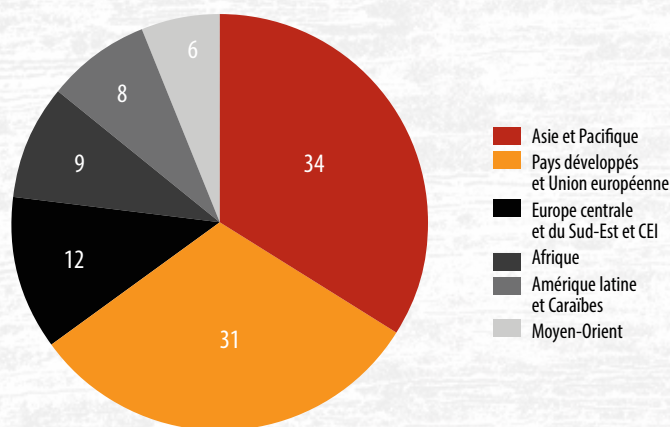
Le principe directeur des pays qui luttent contre la traite des êtres humains est la protection des frontières par le contrôle des flux migratoires illégaux. L'article 11 du Protocole de Palerme, par exemple, exige des États qu'ils renforcent les contrôles aux frontières pour prévenir et détecter la traite des êtres humains, et qu'ils adoptent dans ce but des lois qui empêchent l'intervention de transporteurs commerciaux. La protection de la sécurité des États contre la traite des êtres humains suppose également une aide contre les crimes associés, tels que la contrebande, la prostitution, le trafic d'organes et le blanchiment d'argent.

Outre ces deux régimes juridiques internationaux, l'Asie du Sud-Est a adopté en 2015 la Convention de l'ASEAN contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Ce document vient s'ajouter au cadre international de lutte contre la traite. Au niveau sous-régional, l'Initiative ministérielle coordonnée du Mékong contre la traite des êtres humains suit également de près le cadre du Protocole de Palerme et a donné lieu à plusieurs accords bilatéraux visant à renforcer la coopération entre les États de la région du Grand Mékong. Au-delà de l'Asie du Sud-Est, le Processus de Bali, mis en place en 2002, est une plateforme de dialogue entre les

Un commerce lucratif

Selon des estimations, la traite des êtres humains est aujourd'hui l'une des formes de crimes organisés les plus profitables, générant 150,3 milliards de dollars par an à l'échelle mondiale. La région Asie et Pacifique est la plus lucrative.

(profits annuels moyens estimés générés par les travailleurs forcés victimes de la traite, en pourcentage des profits mondiaux)



Source : Organisation internationale du Travail, 2015, *Profits et pauvreté : la dimension économique du travail forcé*, Genève.

Note : CEI = Communauté des États indépendants.

LES VICTIMES DOIVENT AVOIR ACCÈS À LA PROTECTION DU SYSTÈME JUDICIAIRE, AUX SOINS DE SANTÉ ET À UN ABRI TEMPORAIRE.

pays des États d'Asie et du Pacifique. Son objectif est de sensibiliser l'opinion publique et de renforcer les capacités de lutte contre le passage de clandestins, la traite des êtres humains et la criminalité transnationale. Étant donné la nature transnationale de la traite des êtres humains, les pouvoirs publics internationaux et régionaux encouragent les pays à partager l'information, à coordonner les politiques et les efforts visant à criminaliser les délits de traite, à fournir une assistance juridique réciproque, à protéger les victimes et à poursuivre les contrevenants.

Fonctionnaires corrompus

Il reste néanmoins d'énormes obstacles à surmonter, notamment un grand manque d'informations exactes et fiables sur l'ampleur et la portée de la traite, qui rend difficile l'évaluation de l'efficacité des politiques de lutte contre ce fléau. L'écart entre le cadre juridique et l'application des lois pertinentes au niveau national pose également des problèmes. Malgré une certaine volonté politique, les organismes chargés d'appliquer les lois n'ont pas les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour comprendre les complexités changeantes de la traite des êtres humains et y réagir. La collusion entre certains fonctionnaires corrompus et les réseaux criminels constitue un autre problème grave. On sait que les trafiquants font appel à des fonctionnaires corrompus pour recruter des victimes et leur faire passer les frontières. La découverte en 2015 de fosses communes de victimes de la traite le long de la frontière entre la Malaisie et la Thaïlande est une preuve macabre d'une telle collusion ; un général et des policiers thaïlandais font partie des 62 personnes condamnées pour traite d'êtres humains et autres crimes liés à cette affaire, selon les médias.

Enfin, les victimes de la traite bénéficient d'une protection et d'une assistance insuffisantes. Une critique courante des régimes de lutte contre la traite est que la plupart des ressources sont affectées à la criminalisation et à la poursuite judiciaire des trafiquants, au lieu de la prévention du crime et de la protection des victimes. L'insistance sur la criminalisation et les poursuites a peut-être accru la sensibilisation, mais il faudrait faire davantage pour prévenir

la traite par une application efficace des lois et par l'éducation des groupes de personnes vulnérables à l'égard des dangers qu'elle présente.

De même, il faut redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des victimes. En plus de leur sécurité personnelle, les victimes doivent avoir accès à la protection du système judiciaire, aux soins de santé et à un abri temporaire, ainsi qu'à une aide au rapatriement et à l'intégration. Selon l'ONU, il est indispensable d'aider les victimes à surmonter la stigmatisation et les traumatismes associés à la traite, et de renforcer la confiance dans l'application des lois pour que les victimes demandent de l'aide et collaborent à la poursuite des trafiquants.

La lutte contre la traite des êtres humains exige de meilleurs systèmes nationaux de justice pénale, capables d'appliquer efficacement les lois contre la traite. Ces améliorations doivent s'inscrire dans le cadre d'une approche plus large et diversifiée qui s'attaque à la dynamique socioéconomique et politique de la traite. Étant donné la complexité de ces défis, ils ne peuvent pas être relevés par un seul intervenant, comme l'État, ou en se concentrant sur un seul aspect de la question, comme l'exploitation sexuelle ou le travail forcé. Une approche globale et plus axée sur l'être humain nous incite à mieux comprendre les autres facteurs fondamentaux de la traite des êtres humains, notamment la pauvreté, l'exploitation extrême et la répression politique. Cela exige une participation active et un partenariat entre les pouvoirs publics et la société civile, le secteur privé et les fondations internationales. **FD**

MELY CABALLERO-ANTHONY est maître de conférences et chef du Centre pour la sécurité non traditionnelle de la S. Rajaratnam School of International Studies de l'université technologique Nanyang à Singapour.

Bibliographie :

Calma, Justine. 2017. "Climate Change Has Created a New Generation of Sex-Trafficking Victims." *Quartz*, May 2.

International Labour Organization (ILO) and Walk Free Foundation. 2017. *Global Estimates of Modern Slavery: Forced Labour and Forced Marriage*. Geneva.

Tesfay, Netsanet. 2015. *Impact of Livelihood Recovery Initiatives on Reducing Vulnerability to Human Trafficking and Illegal Recruitment: Lessons from Typhoon Haiyan*. Geneva: International Organization for Migration and International Labour Organization.